082-218200947-20230629-D2023_046-DE Reçu le 04/07/2023

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-046

Commune de L A U Z E R T E

ACTE: 7.10.1

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents: MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,

Mrs Berthaux, Cam, Gervais, Le Moing, Pierasco,

Procurations: MME NEGRE A MME LARONDE

MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS MME GAUCHET A MME MAZILLE M. BAÏADA A M. BERTHAUX M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BADOC, MME BOURCIER

Secrétaire: JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation: 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ OBJET: MODIFICATION TARIFICATION ETE ACTIVITES MANUELLES PARENTS / ENFANTS

Vu la délibération D2020.06.12-07, accordant à M. le Maire l'autorité pour modifier les régies et définir les modalités d'encaissement;

Vu la délibération D2020.11.18-07 du 18 novembre 2020, créant un budget annexe animations – communication;

Vu la délibération D2023-35 fixant les tarifs des activités manuelles Parents / Enfants ;

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la programmation des nouvelles animations :

Les activités manuelles parents/enfants,

Il est nécessaire de revoir à la hausse les tarifs de ces nouvelles propositions du service animations – communication.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs correspondants :

Activités manuelles Parents / Enfants	
Tarif plein	10 €
Tarif réduit*	8€

L'encaissement de ces recettes se fera principalement par la régie de recettes du le budget Animations-Communication.

- Partenariat avec CE conventionnés (sur présentation de la carte),

^{*}Les tarifs réduits sont accordés aux :

AR Prefecture

082-218200947-20230629-D2023_046-DE Reçu le 04/07/2023

- Individuels habitants de la Communauté de Communes sur présentation de la carte d'identité et justificatif de domicile,
- Associations et entreprises de la Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy,
- Scolaires de la Communauté de Communes

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ACCEPTE : la modification de la délibération D2023-35,
- DECIDE: de modifier les tarifs des activités manuelles de l'été à partir du 23 juin 2023,
- FIXE: les tarifs applicables à ces nouvelles animations comme suit :

Activités manuelles Parents / Enfants	
Tarif plein	10€
Tarif réduit*	8€

e Maire,

ançois LE MOING

• **CHARGE**: le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

erger-Levrault (1309)